

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1876

28 juin 2016

SOMMAIRE

21 Concordia 1	90007	AZ FUND Management S.A.	90004
28 Sports Erste Beteiligungsgesellschaft AG ..	90008	Batitoiture S.à r.l.	90009
Agence Général d'Assurances Assurepro-Lux	90003	BNP Paribas Flexi 2	90010
Aldea Design S.à r.l.	90009	Busch & Partners S.A.	90006
Aldea Design S.à r.l.	90009	B. V. Infestos S.à r.l.	90007
Alliance Atlantis International Television Dis- tribution	90002	Calipso Holdings S.à r.l.	90009
Alliance Atlantis International Television Dis- tribution	90003	C&F Participations S.A.	90010
AM Conseil S. à r.l.	90003	Cross Investment Holdings Sàrl	90010
AM Conseil S. à r.l.	90002	FR Plasco Holdings Sàrl	90045
AM Conseil S. à r.l.	90002	Grace Lodge Care Operating S.à r.l.	90048
AM Conseil S. à r.l.	90002	Granite Parent S.à r.l.	90039
Ameriana S.à r.l.	90002	Legacy Pharmaceuticals International S.à r.l.	90029
AP3M S.A.	90003	SAPRISTIC Luxembourg	90006
Argenta Fund	90004	Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions	90006
Argenta Fund of Funds	90004	Sofisa Finance S.A. SICAF-FIS	90004
ASM 65 S.à R.L.	90003	SPE III Lowry S.à r.l.	90005
Assistance Européenne Internationale S.A. ..	90009	Spillschlass S.à r.l.	90006
Au Coeur du Soleil Sàrl	90009	Teal New Houghton Main S.à r.l.	90005
Augemus S.A.	90008	VM Immo	90005
Augemus S.A.	90008	VM Invest	90005
Avir International Holding S.à r.l.	90007	WOL Holding S.à r.l.	90011
AVOBONE Limited	90007	Wüstenrot Bausparkasse Aktiengesellschaft	90008
AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR	90007		

Alliance Atlantis International Television Distribution, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.697,38.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 136.438.

Constituée par devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 2008, acte publié au Mémorial C no 695

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alliance Atlantis International Television Distribution

Gérant

Référence de publication: 2016098046/14.

(160068472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

AM Conseil S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 146.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016098049/10.

(160068825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

AM Conseil S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 146.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016098050/10.

(160068826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

AM Conseil S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 146.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016098051/10.

(160068827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Ameriana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 163.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Réjane Koczorowski.

Référence de publication: 2016098052/10.

(160068506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Alliance Atlantis International Television Distribution, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 136.438.

—
Constituée par devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 2008, Acte publié au Mémorial C no 695

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alliance Atlantis International Television Distribution

Gérant

Référence de publication: 2016098047/14.

(160068473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

AM Conseil S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 146.626.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016098048/10.

(160068824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

AP3M S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 183.816.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2016098053/12.

(160068911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

ASM 65 S.à R.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 153.142.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016098057/9.

(160068894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Agence Général d'Assurances Assurepro-Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 49, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 123.738.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016098058/9.

(160068834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Argenta Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 26.881.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société en date du 15 avril 2016 que:

- Monsieur Jos STAPPERS a été nommé en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017,

- les mandats de Messieurs Stefan DUCHATEAU et Michel WATERPLAS ont été renouvelés et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019,

- la société MAZARS LUXEMBOURG a été nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2016098054/17.

(160068625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Argenta Fund of Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.912.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société en date du 15 avril 2016 que:

- Monsieur Jos STAPPERS a été nommé en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017,

- les mandats de Messieurs Stefan DUCHATEAU et Michel WATERPLAS ont été renouvelés et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019,

- la société MAZARS LUXEMBOURG a été nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2016098055/17.

(160068629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

AZ FUND Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016098063/10.

(160068591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Sofisa Finance S.A. SICAF-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 156.132.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016099231/10.

(160070731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

Teal New Houghton Main S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.877.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2016 que la Société BRE/Management 6 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 15 avril 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société Logicor Europe Management S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, 2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 205.393, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 15 avril 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société Logicor Europe Management S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016099245/20.

(160069736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

VM Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-3360 Leudelange, 70, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.594.

—
Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 15 avril 2016

L'administrateur unique a pris la résolution suivante:

- L'administrateur unique prend acte du changement d'adresse de Matthieu VINCENS, administrateur unique de la Société de F-57100 Thionville, 2, Rue des 3 Hussards à L-3360 Leudelange, 70, Rue de Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016099296/12.

(160069515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

VM Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-3360 Leudelange, 70, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.586.

—
Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 15 avril 2016

L'administrateur unique a pris la résolution suivante:

- L'administrateur unique prend acte du changement d'adresse de Matthieu VINCENS, administrateur unique de la Société de F-57100 Thionville, 2, Rue des 3 Hussards à L-3360 Leudelange, 70, Rue de Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016099297/12.

(160069514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

SPE III Lowry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.240.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Référence de publication: 2016099234/10.

(160069929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

SAPRISTIC Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 19/21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 186.080.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2016.
Maître Léonie GRETHEN
Notaire

Référence de publication: 2016099216/12.
(160069606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

Spillschlass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3672 Kayl, 52, rue de Tétange.
R.C.S. Luxembourg B 179.443.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 26 avril 2016

Première et unique résolution:

L'assemblée générale décide de révoquer Madame Raphaëlle SPERY, née le 10 décembre 1973 à St. Etienne (F), 7, rue des Vallons F-57840 Ottange.

comme gérante et de nommer comme nouvelle gérante Madame Raquel Filipa LEITE SOARES, née le 30 août 1991 à Marco de Canaveses (P), demeurant à 71, rue des Légionnaires L-3780 Tétange.

La société sera engagée par la signature conjointe des deux membres du Conseil de gérance

Luxembourg, le 26 avril 2016.
Pour copie conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2016099209/17.
(160069313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 4.473.

A décidé de modifier le régime de signature de la Société.

Les «autorisations signatures» et «la liste nominative des personnes autorisées» ont été déposées au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 25 avril 2016.
Frank HALMES
Directeur Administratif et Financier

Référence de publication: 2016099208/13.
(160069161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

Busch & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 109.774.

Les statuts coordonnés au 20/04/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/04/2016.
Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2016100234/12.
(160071441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Avir International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 191.801.

Le Bilan au 31/12/2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26/04/2016.

Signature.

Référence de publication: 2016100223/10.

(160071456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

AVOBONE Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 171.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AVOBONE Limited

United International Management S.A.

Référence de publication: 2016100224/11.

(160070943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 154.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016100225/10.

(160071245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

B. V. Infestos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 23.283,04.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 161.350.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 28 janvier 2016, les gérants ont pris connaissance de la décision de la ville de Luxembourg de modifier le nom et le code postal de la rue Robert Stümper.

En conséquence, le siège social de la Société est au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 avril 2016.

Référence de publication: 2016100226/13.

(160071623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

21 Concordia 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 189.512.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016100159/10.

(160070790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Augemus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 36, avenue du 10 Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 165.319.

Auszug von der Verwaltungsratssitzung vom 15 März, 2016

Beschluss

1. Der Verwaltungsrat beschliesst die Ernennung von Johanna Christina Maria Nijsen (Adresse: 36 avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg) als Geschäftsführer zur täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft.
 2. Die beiden Geschäftsführer können die Gesellschaft nur rechtsgültig vertreten durch gemeinsame Unterschrift.
- Référence de publication: 2016100220/12.
(160071507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.
-

Augemus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 36, avenue du 10 Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 165.319.

Auszug von der ausserordentliche Generalversammlungssitzung vom 16 März, 2016

Beschluss

1. Die ausserordentliche Generalversammlung beschliesst die Ernennung von Henricus Marinus Thijssen (Adresse: 36 avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg) als Verwaltungsratsmitglied bis zur Generalversammlung die im Jahre 2021 stattfinden wird.
 2. Die ausserordentliche Generalversammlung akzeptiert die Niederlegung des Verwaltungsratsmandats von Johanna Christina Maria Nijsen (Adresse: 36 avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg).
- Référence de publication: 2016100221/14.
(160071507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.
-

28 Sports Erste Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 196.418.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 27. April 2016

Nach eingehender Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Der Rücktritt von Herrn Günther Thiel, geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, zum 27. April 2016, als Verwaltungsratsmitglied der 28 SPORTS ERSTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG wird angenommen.
2. Bestellung von Herrn Wolfgang Thiel, geboren am 03.08.1981 in Trier, geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, zum Mitglied des Verwaltungsrates bis zur Generalversammlung 2020 wird angenommen. Herrn Wolfgang Thiel wird die Einzelzeichnungsbefugnis erteilt.
3. Die Erteilung der Einzelzeichnungsberechtigung der Rosalia AG, vertreten durch Herrn Edgar Reifer wird angenommen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016100161/17.

(160070692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Wüstenrot Bausparkasse Aktiengesellschaft, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 33, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 66.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 de Wüstenrot Bausparkasse Aktiengesellschaft, avec siège social à Wüstenrotstrasse 1, D-71638 Ludwigsburg en Allemagne, société de droit étranger dont relève la succursale Wüstenrot Bausparkasse Aktiengesellschaft ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016100156/11.

(160070396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Aldea Design S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9410 Vianden, 48, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 133.111.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016100189/9.
(160071430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Aldea Design S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9410 Vianden, 48, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 133.111.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016100190/9.
(160071431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Assistance Européenne Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 89.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016100217/9.
(160070898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Au Coeur du Soleil Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4650 Niedercorn, 37, rue Prinzenberg.
R.C.S. Luxembourg B 153.543.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016100218/9.
(160071233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Batitoiture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3461 Dudelange, 6, rue des Ecoles.
R.C.S. Luxembourg B 99.923.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016100235/9.
(160071234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Calipso Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 196.433.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 14 avril 2016:

Thibault Management Services S.A. a démissionné de sa fonction de gérant avec effet immédiat.

Jefferson Rich Voss, ayant pour adresse le 550, Jefferson Street, 34760 Oakland, Floride, USA, est nommé gérant de classe A avec effet immédiat pour une période illimitée.

Thomas Bradley Youth, ayant pour adresse le 730, Lake Davis Drive, 32806 Orlando, Floride, USA, est nommé gérant de classe A avec effet immédiat pour une période illimitée.

Laure Paklos, ayant pour adresse professionnelle le 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé gérant de classe B avec effet immédiat pour une période illimitée.

Christine Lynne De Cae-Evans, ayant pour adresse professionnelle le 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé gérant de classe B avec effet immédiat pour une période illimitée.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016100258/22.

(160071166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

C&F Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 47.039.

—
L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

L'adresse de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING est désormais la suivante:

33, rue des Merisiers, L-8253 Mamer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016100256/13.

(160071463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Cross Investment Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 174.289.

—
Extrait concernant les gérants de la société

Il y a lieu de noter les informations suivantes concernant les gérants de la Société:

- Lori Biancamano, gérante de classe A, a dorénavant son adresse professionnelle au 285 Madison Avenue, Suite 1800, New York, NY 10017, les États-Unis d'Amérique;

- Kevin William Robinson, gérant de classe A, a dorénavant son adresse professionnelle au 285 Madison Avenue, Suite 1800, New York, NY 10017, les États-Unis d'Amérique;

- Tony Andrew Whiteman, gérant de classe A, a dorénavant son adresse professionnelle à 39 rue de L'Europe, L - 7225 Bereldange, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016100270/18.

(160071256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

BNP Paribas Flexi 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 81.988.

—
Les statuts coordonnés au 22 mars 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016100248/10.

(160071357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

WOL Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 205.176.

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of April.

Before me, Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

Real Estate Investments International Corp., company limited by shares, ruled by the BVI Business Companies Act, having its registered office at Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under the number 681.864 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr Mustafa NEZAR, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a power of attorney given on 18 April 2016, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares that it currently holds all the shares of WOL Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 31 March 2016, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), having its registered office at 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 205.176 (the "Company"). The Company's articles of association (the "Articles") have not been amended since its incorporation.

The Sole Shareholder confirmed to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. Reduce the nominal value of each of the one hundred (100) issued shares from one hundred twenty-five euro (EUR 125) per share to one eurocent (EUR 0.01) per share and the issue of one million two hundred forty nine thousand nine hundred (1,249,900) shares in addition to the Company's currently existing shares so that the Company's entire issued share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, each having a par value one eurocent (EUR 0.01) per share;

2. Creation of ten (10) new classes of shares, namely class A, class B, class C, class D, class E, class F, class G, class H, class I, class J and a share premium account for each of such classes of shares in accordance with such terms and conditions as set forth in the amended and restated Articles to be adopted pursuant to item 4 of this agenda;

3. Reclassification of the existing one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of the Company into one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares each having a par value one eurocent (EUR 0.01) per share;

4. Amendment and restatement of the Company's Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items; and

5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder hereby requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to reduce the nominal value of each of the one hundred (100) issued shares from one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) per share to one eurocent (EUR 0.01) per share, whereby one million two hundred forty nine thousand nine hundred (1,249,900) shares are issued in addition to the Company's currently existing shares so that the Company's entire issued share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, each having a par value one eurocent (EUR 0.01) per share.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to create ten (10) new classes of shares, namely class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, class J shares and a share premium account for each of such classes of shares in accordance with such terms and conditions as set forth in the amended and restated Articles to be adopted under the fourth resolution.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to reclassify the existing one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of the Company into: one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares, each having a par value one eurocent (EUR 0.01) per share.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and restate the Articles so as to reflect the above resolutions, such Articles to read as follows:

"Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "WOL Holding S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office within the municipality.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

If the Manager or, as the case may be, the Board of Managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent which would interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand Shares (1,250,000), with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01.-) each, all subscribed and fully paid up, as follows:

- (i) one hundred twenty-five thousand (125,000) class A Shares;
- (ii) one hundred twenty-five thousand (125,000) class B Shares;
- (iii) one hundred twenty-five thousand (125,000) class C Shares;
- (iv) one hundred twenty-five thousand (125,000) class D Shares;
- (v) one hundred twenty-five thousand (125,000) class E Shares;
- (vi) one hundred twenty-five thousand (125,000) class F Shares;
- (vii) one hundred twenty-five thousand (125,000) class G Shares;
- (viii) one hundred twenty-five thousand (125,000) class H Shares;
- (ix) one hundred twenty-five thousand (125,000) class I Shares; and
- (x) one hundred twenty-five thousand (125,000) class J Shares, (collectively the "Shares", each a "Share").

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Act.

In addition to the Share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") for each class of Shares may be set up (the "Account 115"). The Company may use the amount held in the premium account and/or the Account 115 (as applicable) to repurchase its Shares, set off net losses and make distributions to shareholders or the Company may allocate the funds to the Legal Reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. Shares

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant Share until that common representative has been appointed.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles and of the resolutions validly adopted by the shareholder (s).

6.2. Subscription and Transfer of Shares

Any shareholder who subscribes to or otherwise acquires Shares must acquire a proportionate amount of each class of Shares issued and then outstanding.

When the Company is composed of a sole shareholder, subject to the limitations contained in this Article 6.2, the sole shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several shareholders, subject to the limitations contained in this Article 6.2, the Shares may be transferred freely amongst shareholders but the Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Company's Share capital.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole class of its own Shares followed by their immediate cancellation pursuant to Article 6.5, and notwithstanding any other provision herein, no shareholder shall sell or otherwise transfer its Shares of any class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring shareholder's proportionate interest in each other class of Shares then held by the transferring shareholder.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of Article 190 of the Act and 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.3. Profit Sharing

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in Article 24 of these Articles in any year in which the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders resolves to make any distribution of dividends.

6.4. Voting rights

Each Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.5. Repurchase of Shares

The Share capital of the Company may be reduced as a result of the repurchase and cancellation of a class of Shares, in whole or in part, as may be determined from time-to-time by the sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers and approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders. In the case of any repurchase and cancellation of a whole or part of a class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares, only to be repurchased between 19 April 2016 and 31 December 2016 (the "Class J Period");

(ii) Class I Shares only to be repurchased between the day after the end of the Class J Period or 1 January 2017, as the case may be and no later than 31 December 2017 (the "Class I Period");

(iii) Class H Shares only to be repurchased between the day after the end of the Class I Period or 1 January 2018, as the case may be and no later than 31 December 2018 (the "Class H Period");

(iv) Class G Shares only to be repurchased between the day after the end of the Class H Period or 1 January 2019, as the case may be and no later than 31 December 2019 (the "Class G Period");

(v) Class F Shares only to be repurchased between the day after the end of the Class G Period or 1 January 2020, as the case may be and no later than 31 December 2020 (the "Class F Period");

(vi) Class E Shares only to be repurchased between the day after the end of the Class F Period or 1 January 2021, as the case may be and no later than 31 December 2021 (the "Class E Period");

(vii) Class D Shares only to be repurchased between the day after the end of the Class E Period or 1 January 2022, as the case may be and no later than 31 December 2022 (the "Class D Period");

(viii) Class C Shares only to be repurchased between the day after the end of the Class D Period or 1 January 2023, as the case may be and no later than 31 December 2023 (the "Class C Period");

(ix) Class B Shares only to be repurchased between the day after the end of the Class C Period or 1 January 2024, as the case may be and no later than 31 December 2024 (the "Class B Period"); and

(x) Class A Shares only to be repurchased between the day after the end of the Class B Period or 1 January 2025, as the case may be and no later than 31 December 2025 (the "Class A Period" and together with the Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period, Class I Period and Class J Period, the "Class Periods", each a "Class Period").

In the event a Share class is not repurchased, whether in whole or in part, during the aforementioned relevant Class Period, then it can only be repurchased in a new class period following the same principle as described under points (i) to (x) above (i.e. from class J Shares to class A Shares as applicable) (a "New Class Period"). The first New Class Period shall start the day after the end of the Class A Period and end no later than one year after the start of such first New Class Period. Each subsequent New Class Period shall start the day after the end of the preceding New Class Period and end no later than one year after the start of such subsequent New Class Period.

In the event of a repurchase and cancellation of a whole class of Shares (in the order provided for above), each such class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such class of Shares) to the Total Cancellation Amount as is determined by the sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers and approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders with respect to the class of Shares to be repurchased, on the basis of Interim Account. The sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers or the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may allot any share premium or Account 115' reserves available as shown in the aforementioned Interim Accounts to the Share class to be repurchased. The Total Cancellation Amount, may at the option of the sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers or the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, be paid in cash, in kind or by means of set off.

The holders of Shares of the repurchased and cancelled class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of Shares held by them and cancelled. The Company may repurchase its Shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by the Act.

Art. 7. Capital Increases and Reductions. The issued Share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Act for any amendment of the articles, provided that (i) any reduction in the issued Share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Article 6.5; (ii) any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each class of Shares then outstanding and (b) must result in each shareholder holding a proportionate part of each class of Shares then outstanding; (iii) any subdivision of a class of Shares into new classes of shares must result in each shareholder of the former undivided class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided class of shares; and (iv) any combination or aggregation of classes of Shares into a new class of shares must result in each shareholder of the former classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined class of shares.

Part III. Management, The board of managers and auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers"). If the Company has a single Manager the latter shall be a Luxembourg resident. If several Managers are appointed the majority of them shall be Luxembourg residents.

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Manager(s) will hold office until their successor(s) is/are elected or until their term of office is terminated without replacement pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of the shareholders. The Manager(s) may be re-elected

at the end of his/their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint class A and class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers may appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair (if any) or at the request of any Manager. The Chair (if any) will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint any Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the relevant meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail, of each Manager.

No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location within the territory of the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers. A Manager may represent more than one Manager at a meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair, or, as the case may be, the pro tempore chair, shall cast the deciding vote.

Any Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting and shall be initiated by the Chair or, as the case may be, the pro tempore chair from the Grand Duchy of Luxembourg. None of the Managers attending the meeting by such means shall attend from the United Kingdom. A meeting of the Board of Managers held by such means of communication will be deemed to be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed manually or electronically by means of electronic signature by one or more Managers. The date of such written decision shall be the date of the last signature.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by the Chair or, as the case may be, the pro tempore chair or all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair or, as the case may be, the pro tempore chair, of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act or the Articles to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the sole Manager or the Board of Manager, as the case may be.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more class A Managers and one or more class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one (1) class A Manager and one (1) class B Manager, or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 14. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, (s)he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder or the general meeting of shareholders as the case may be.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 16. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on the first Monday of June of each year, at 10 a.m.

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor (s), if any, or shareholders holding more than half the Company's Share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 20. Procedure and Voting. The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's Share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via email or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers (if any) or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more scrutineers.

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the scrutineers, shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of Shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each Share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the Share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the Share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of Share capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings. Decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders may be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers (if any) or any two Managers, as the case may be.

Part V. Financial year and allocation of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December of each year.

Art. 23. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

Art. 24. Allocation of Profit. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act (the "Legal Reserve"), until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

After allocation to the Legal Reserve, the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves, Share premium and / or Account 115' reserves to the shareholders as set forth hereafter.

Each year, to the extent that the Company resolves to make dividend distributions, the shareholders are entitled to receive dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any

Share premium and / or Account 115' reserves and the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- first, the holders of class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the class A Shares held by them including, for the avoidance of doubt, Account 115' reserves and / or Share premium attached to the class A Shares, as the case may be (the "Class A Shares Preferred Dividend");

- then, the holders of class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the class B Shares held by them including, for the avoidance of doubt, Account 115' reserves and / or Share premium attached to the class B Shares, as the case may be (the "Class B Shares Preferred Dividend");

- then, the holders of class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the class C Shares held by them including, for the avoidance of doubt, Account 115' reserves and / or Share premium attached to the class C Shares, as the case may be (the "Class C Shares Preferred Dividend");

- then, the holders of class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the class D Shares held by them including, for the avoidance of doubt, Account 115' reserves and / or Share premium attached to the class D Shares, as the case may be (the "Class D Shares Preferred Dividend");

- then, the holders of class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the class E Shares held by them including, for the avoidance of doubt, Account 115' reserves and / or Share premium attached to the class E Shares, as the case may be (the "Class E Shares Preferred Dividend");

- then, the holders of class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the class F Shares held by them including, for the avoidance of doubt, Account 115' reserves and / or Share premium attached to the class F Shares, as the case may be (the "Class F Shares Preferred Dividend");

- then, the holders of class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the class G Shares held by them including, for the avoidance of doubt, Account 115' reserves and / or Share premium attached to the class G Shares, as the case may be (the "Class G Shares Preferred Dividend");

- then, the holders of class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the class H Shares held by them including, for the avoidance of doubt, Account 115' reserves and / or Share premium attached to the class H Shares, as the case may be (the "Class H Shares Preferred Dividend");

- then, the holders of class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the class I Shares held by them including, for the avoidance of doubt, Account 115' reserves and / or Share premium attached to the class I Shares, as the case may be (the "Class I Shares Preferred Dividend"); and

- then, the holders of class J Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the class J Shares held by them including, for the avoidance of doubt, Account 115' reserves and / or Share premium attached to the class J Shares, as the case may be (the "Class J Shares Preferred Dividend" and together with the Class A Shares Preferred Dividend, the Class B Shares Preferred Dividend, the Class C Shares Preferred Dividend, the Class D Shares Preferred Dividend, Class E Shares Preferred Dividend, Class F Shares Preferred Dividend, Class G Shares Preferred Dividend, Class H Shares Preferred Dividend and Class I Shares Preferred Dividend, the "Classes of Shares Preferred Dividends").

Any remainder of any dividend distribution shall then be allocated by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders meeting, amongst the holders of classes of Shares.

Art. 25. Interim Dividends - Share premium and assimilated premiums. The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements or Interim Accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, subject to the rules of Article 24. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Act or these Articles do not allow to be distributed.

Any Share premium, Account 115' reserves, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Act and these Articles.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

Part VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

Part VIII. Definitions

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, the Share premium reserve and Account 115 reserve of the Company) and (ii) as the case may be by the amount of the Share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of Shares to be repurchased/cancelled but reduced by (i) any carried forward losses but only to the extent that they were not already deducted from the net profits of the Company, (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts and (iii) the accrued but unpaid Classes of Shares Preferred Dividends for the current or previous years (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PD)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits of the Company (including carried forward profits), i.e. the profits realized by the Company for the current or previous years deduction made of general expenses, charges, depreciations, provisions and taxes for the current or previous years.

P= any freely distributable reserves (including the Share premium reserve and Account 115 reserve).

CR= the amount of the contemplated reduction of the Share capital and Legal Reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled.

L= carried forward losses but only to the extent that they were not already deducted from the net profits of the Company expressed as a positive item.

LR= any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or these Articles.

PD= the accrued but unpaid Classes of Shares Preferred Dividends for the current or previous years.

Available Resources means the sum of (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board of Managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six months determined on the basis of the Interim Accounts relating the relevant Class Period and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of Shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date not older than thirty (30) days before the date of the repurchase and cancellation of a class of Shares.

Total Cancellation Amount means the amount determined by the sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall not exceed the lower of (i) the Available Amount and (ii) the Available Resources at the time of the cancellation of the relevant class of Shares unless otherwise resolved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of these Articles."

There being no further items on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euros (EUR 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxy-holder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-neuvième jour d'avril.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Real Estate Investments International Corp., une société limitée, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 681.864 au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques (l'"Associé Unique"),

représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 18 avril 2016, laquelle, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, déclare qu'il détient toutes les parts sociales de WOL Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, par acte du notaire instrumentant en date du 31 mars 2016, pas encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 205.176 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé Unique déclare avoir été bien informé sur toutes les résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

1. Réduction de la valeur nominale de chacune des cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125) par part sociale à un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et émission d'un million deux cent quarante-neuf mille neuf cents (1.249.900) parts sociales en plus des parts sociales existantes afin que l'ensemble du capital social émis par la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) soit divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

2. Création de dix (10) classes de parts sociales, à savoir la classe A, classe B, classe C, classe D, classe E, classe F, classe G, classe H, classe I et classe J, et un compte de prime d'émission pour chacune de ces classes de parts sociales conformément aux termes et conditions comme indiqués dans la refonte des Statuts à adopter à la résolution du point 4 de l'ordre du jour;

3. Reclassification des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe A, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe B, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe C, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe D, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe E, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe F, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe G, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe H, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe I, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe J, ayant chacune une valeur nominal d'un centime d'euro (EUR 0,01);

4. Modification et refonte subséquente des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être prises sur les points de l'ordre du jour ci-dessus et

5. Divers.

L'Associé Unique par les présentes, a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale de chaque part sociale des cent (100) parts sociales émises par la Société de leur valeur nominale actuelle de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) à un centime d'euro (EUR 0,01) et d'émettre un million deux cent quarante-neuf mille neuf cents (1.249.900) parts sociales en plus des parts sociales existantes afin que l'ensemble du capital social émis par la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) soit divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de créer dix (10) nouvelles classes de parts sociales, à savoir les parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, parts sociales de classe E, parts sociales de classe F, parts sociales de classe G, parts sociales de classe H, parts sociales de classe I, parts sociales de classe J et un

compte de prime d'émission pour chacune de ces classes de parts sociales conformément aux termes et conditions comme indiqués dans la refonte des Statuts à adopter à la quatrième résolution.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de reclasser les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe A, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe B, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe C, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe D, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe E, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe F, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe G, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe H, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe I, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe J, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier et procéder à la refonte des Statuts, afin d'y refléter les résolutions susmentionnées, qui auront désormais la teneur suivante:

"Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "WOL Holding S.à. r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de son objet social.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées, comme suit:

- (i) cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de classe A;
- (ii) cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de classe B;
- (iii) cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de classe C;
- (iv) cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de classe D;
- (v) cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de classe E;
- (vi) cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de classe F;
- (vii) cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de classe G;
- (viii) cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de classe H;
- (ix) cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de classe I; et
- (x) cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de classe J, (ensemble les «Parts Sociales», chacune la «Part Sociale»).

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou disposition contraire de la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et / ou un compte d'apport (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") peuvent être créé(s) pour chaque classe de Parts Sociales (le "Compte 115"). La Société peut utiliser les montants présents sur le compte de prime d'émission et / ou le Compte 115 (le cas échéant) afin de racheter ses Parts Sociales, purger ses pertes, et effectuer des distributions aux associés ou allouer ces fonds à la Réserve Légale.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Parts Sociales

Chaque Part Sociale est indivisible dans la mesure où la Société est concernée.

Copropriétaires de Parts Sociales doivent se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la Part Sociale concernée jusqu'à ce que le représentant commun a été nommé.

La propriété d'une Part Sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par le(s) associé(s).

6.2. Souscription et Transfert de Parts Sociales

Tout associé ayant souscrit ou ayant fait l'acquisition d'une autre manière de Parts Sociales doit acquérir une quantité proportionnelle de chaque classe de Parts Sociales émises et en circulation.

Lorsque la Société se compose d'un seul associé, sous réserve des limitations contenues dans cet Article 6.2, le seul associé peut librement transférer ses Parts Sociales.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, sous réserve des limitations contenues dans cet Article 6.2, les Parts Sociales pourront être librement transférées entre associés, mais ces Parts Sociales ne peuvent être transférées à des non-associés qu'avec l'autorisation d'une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter une classe entière de ses propres Parts Sociales suivi de leurs annulations immédiates conformément à l'Article 6.5, et nonobstant toute autre disposition des présentes, aucun associé ne peut vendre ou autrement transférer ses Parts Sociales, peu importe la classe, à une personne sans en même temps vendre ou transférer à cette personne la quote-part que cet associé-cédant détient dans les autres classes de Parts Sociales.

Le transfert des Parts Sociales doit être constaté par un acte notarié ou par un contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par la Société, en vertu de l'article 190 de la Loi et 1690 du Code civil luxembourgeois.

6.3. Partage des bénéfices

Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer doivent être calculés tel que décrit à l'Article 24 dans l'année où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de procéder à une distribution de dividendes.

6.4. Droits de vote Chaque

Part Sociale donne droit à son détenteur un vote pour toutes les sujets sur lesquels les associés ont le droit de vote.

6.5. Rachat de Parts Sociales

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales, en totalité ou en partie, comme cela peut être décidé, de temps à autre, par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance et approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés. Dans le cas d'un rachat et d'une annulation de toute ou d'une partie d'une classe de Parts Sociales, ces rachats et annulations seront effectués dans l'ordre suivant:

- (i) les Parts Sociales de classe J, à racheter seulement entre le 19 avril 2016 et le 31 décembre 2016 (la "Période de la Classe J");
- (ii) les Parts Sociales de classe I, à racheter seulement entre le jour suivant la fin de la Période de la Classe J ou, le cas échéant, le 1 janvier 2017 et au plus tard le 31 décembre 2017 (la "Période de la Classe I");
- (iii) les Parts Sociales de classe H, à racheter seulement entre le jour suivant la fin de la Période de la Classe I ou, le cas échéant, le 1 janvier 2018 et au plus tard le 31 décembre 2018 (la "Période de la Classe H");
- (iv) les Parts Sociales de la classe G, à racheter seulement entre le jour suivant la fin de la Période de la Classe H ou, le cas échéant, le 1 janvier 2019 et au plus tard le 31 décembre 2019 (la "Période de la Classe G");
- (v) les Parts Sociales de la classe F, à racheter seulement entre le jour suivant la fin de la Période de la Classe G ou, le cas échéant, le 1 janvier 2020 et au plus tard le 31 décembre 2020 (la "Période de la Classe F");
- (vi) les Parts Sociales de classe E, à racheter seulement entre le jour suivant la fin de la Période de la Classe F ou, le cas échéant, le 1 janvier 2021 et au plus tard le 31 décembre 2021 (la "Période de la Classe E");
- (vii) les Parts Sociales de classe D, à racheter seulement entre le jour suivant la fin de la Période de la Classe E ou, le cas échéant, le 1 janvier 2022 et au plus tard le 31 décembre 2022 (la "Période de la Classe D");
- (viii) les Parts Sociales de classe C, à racheter seulement entre le jour suivant la fin de la Période de la Classe D ou, le cas échéant, le 1 janvier 2023 et au plus tard le 31 décembre 2023 (la "Période de la Classe C");
- (ix) les Parts Sociales de classe B, à racheter seulement entre le jour suivant la fin de la Période de la Classe C ou, le cas échéant, le 1 janvier 2024 et au plus tard le 31 décembre 2024 (la "Période de la Classe B"); et
- (x) les Parts Sociales de classe A, à racheter seulement entre le jour suivant la fin de la Période de la Classe B ou, le cas échéant, le 1 janvier 2025 et au plus tard le 31 décembre 2025 (la "Période de la Classe A" et ensemble avec la Période de la Classe B, la Période de la Classe C, la Période de la Classe D, la Période de la Classe E, Période de la Classe F, Période de la Classe G, Période de la Classe H, Période de la Classe I, Période de la Classe J, les "Périodes des Classes", chacune une "Période de la Classe").

Dans l'hypothèse où une classe de Parts Sociales n'est pas remboursée, que ce soit en totalité ou en partie, pendant la période considérée comme indiqué ci-dessus, cette dernière ne pourra être remboursée que pendant la Période de la Classe suivante suivant le même principe que celui décrit aux points (i) à (x) (c'est-à-dire des Parts Sociales de la classe J aux Parts Sociales de la classe A, le cas échéant) (une "Nouvelle Période de Classe"). La première Nouvelle Période de Classe débutera le jour suivant la fin de la Période de la Classe A et s'achèvera au plus tard un an après le début de cette Nouvelle Période de Classe. Chaque Nouvelle Période de Classe suivante débutera le jour suivant la fin de la Nouvelle Période de Classe précédente et s'achèvera au plus tard un an après le début de cette Nouvelle Période de Classe suivante.

Dans le cadre d'un rachat ou d'une annulation de l'intégralité d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus) chacune de ces classes de Parts Sociales donne droit aux associés (au prorata de leurs participations dans cette classe de Parts Sociales) au Montant Général d'Annulation qui est déterminé par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance et approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés à l'égard de la classe de Parts Sociales devant être rachetée, sur la base des Comptes Intérimaires. Le Gérant ou le cas échéant, le Conseil de Gérance ou l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut allouer à la classe de Parts Sociales devant être rachetée, toute prime d'émission ou réserve du Compte 115 disponible telle que figurant dans les Comptes Intérimaires susmentionnés. Le Montant Général d'Annulation peut, à la discrétion du Gérant ou le cas échéant, du Conseil de Gérance ou de l'associé unique ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, être émis en espèce, en nature ou par tout autre moyen de compensation.

Les porteurs de Parts Sociales des classes rachetées ou annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe de Parts Sociales concernée. La Société peut racheter ses Parts Sociales conformément à la présente mais uniquement dans la mesure autrement permise par la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, à condition que (i) une réduction du capital social émis de la Société soit autorisée uniquement en conformité avec les procédures de rachat et d'annulation décrites à l'Article 6.5; (ii) une augmentation du capital émis (a) doit être complétée proportionnellement à chaque classe de Parts Sociales existante à cet instant et (b) doit se traduire par chaque associé détenant une part proportionnelle de chaque classe de Parts Sociales alors en circulation, (iii) une subdivision d'une classe de Parts Sociales dans de nouvelles classes de parts sociales doit se traduire par chaque associé de l'ancienne classe de parts indivis détenant une part proportionnelle de chaque nouvelle classe de parts sociales subdivisée, et (iv) toute combinaison ou rassemblement de classes de Parts Sociales en une nouvelle classe de parts sociales doit aboutir au fait que chaque associé des anciennes classes de parts sociales détienne une partie proportionnelle de la nouvelle classe de parts sociales combinée.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Si la Société n'a qu'un

seule Gérant, celui-ci doit être résident luxembourgeois. Si plusieurs Gérants ont été nommés, la majorité d'entre eux doivent être résident luxembourgeois.

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur ou jusqu'à ce que leur mandat est terminé sans remplacement suivant une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de catégorie A et en Gérants de catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. Sauf qu'en son absence n'a été nommé, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre Gérant comme autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Il pourra être passé outre cette convocation écrite avec l'accord écrit de chaque Gérant, que ce soit en original, par télécopie ou courriel.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion et seront initiées depuis le Grand-Duché de Luxembourg par le Président ou, le cas échéant, le président pro tempore. Aucun des Gérants participant à la réunion par de tels moyens participera depuis le Royaume-Uni. Une réunion du Conseil de Gérance tenue par ces moyens de communication sera réputée tenue au Grand-Duché de Luxembourg.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun manuellement ou par voie électronique par un ou plusieurs Gérants. La date de cette décision écrite sera la date de la dernière signature.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par le Président ou, le cas échéant, le président pro tempore par tous les Gérants présents ou le cas échéant, par le Gérant unique. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président ou, le cas échéant, le Président pro tempore, du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes de gérance ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet dans la limite des dispositions légales.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux (2) gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y aurait un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la notice convocation de l'assemblée, le premier lundi du mois de juin de chaque année, à 10h.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de Parts Sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque Part Sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société sera attribué chaque année à la réserve prévue par la Loi (la "Réserve Légale"), jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Après allocation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine la façon dont le reste des bénéfices annuels nets seront alloués en versant la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve, en reportant ce solde au compte de profits ou, le cas échéant, de pertes reportées ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les fonds présents sur le compte de prime d'émission et / ou le Compte 115 aux associés dans l'ordre décrit ci-après.

Tous les ans, pour autant que la Société décide de réaliser des distributions de dividendes, les associés ont le droit aux distributions de dividendes sur base des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, y compris aux fonds présents sur le compte de prime d'émission et / ou le Compte 115 et le montant alloué à cet effet doit être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les porteurs de Parts Sociales de classe A auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A qu'ils détiennent, y compris, afin d'éviter tout doute, les réserves présentes sur le compte de prime d'émission et / ou le Compte 115 rattaché(s) aux Parts Sociales de classe A, le cas échéant (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe A");

- puis, les porteurs de Parts Sociales de classe B auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe B qu'ils détiennent, y compris, afin d'éviter tout doute, les réserves présentes sur le compte de prime d'émission et / ou le Compte 115 rattaché(s) aux Parts Sociales de classe B, le cas échéant (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe B");

- puis, les porteurs de Parts Sociales de classe C auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe C qu'ils détiennent, y compris, afin d'éviter tout doute, les réserves présentes sur le compte de prime d'émission et / ou le Compte 115 rattaché(s) aux Parts Sociales de classe C, le cas échéant (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe C");

- puis, les porteurs de Parts Sociales de classe D auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe D qu'ils détiennent, y compris, afin d'éviter tout doute, les réserves présentes sur le compte de prime d'émission et / ou le Compte 115 rattaché(s) aux Parts Sociales de classe D, le cas échéant (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe D");

- puis, les porteurs de Parts Sociales de classe E auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe E qu'ils détiennent, y compris, afin d'éviter tout doute, les réserves présentes sur le compte de prime d'émission et / ou le Compte 115 rattaché(s) aux Parts Sociales de classe E, le cas échéant (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe E");

- puis, les porteurs de Parts Sociales de classe F auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe F qu'ils détiennent, y compris, afin d'éviter tout doute, les réserves présentes sur le compte de prime d'émission et / ou le Compte 115 rattaché(s) aux Parts Sociales de classe F, le cas échéant (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe F");

- puis, les porteurs de Parts Sociales de classe G auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe G qu'ils détiennent, y compris, afin d'éviter tout doute, les réserves présentes sur le compte de prime d'émission et / ou le Compte 115 rattaché(s) aux Parts Sociales de classe G, le cas échéant (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe G");

- puis, les porteurs de Parts Sociales de classe H auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe H qu'ils détiennent, y compris, afin d'éviter tout doute, les réserves présentes sur le compte de prime d'émission et / ou le Compte 115 rattaché(s) aux Parts Sociales de classe H, le cas échéant (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe H");

- puis, les porteurs de Parts Sociales de classe I auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe I qu'ils détiennent, y compris, afin d'éviter tout doute, les réserves présentes sur le compte de prime d'émission et / ou le Compte 115 rattaché(s) aux Parts Sociales de classe I, le cas échéant (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe I"); et

- puis, les porteurs de Parts Sociales de classe J auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe J qu'ils détiennent, y compris, afin d'éviter tout doute, les réserves présentes sur le compte de prime d'émission et / ou le Compte

115 rattaché(s) aux Parts Sociales de classe J, le cas échéant (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe J" et ensemble avec les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe A, les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe B, les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe C, les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe D, Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe E, Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe F, Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe G, Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe H, Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe I et Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe J, les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales des Classes").

Tout solde restant de toute distribution de dividendes sera alors alloué par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, entre les porteurs de classes de Parts Sociales seulement.

Art. 25. Acomptes sur Dividendes - Prime d'émission et primes assimilées. Le Conseil de Gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire ou les Comptes Intérimaires préparé par le Conseil de Gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués, sous réserve des règles de l'Article 24. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

Toute prime d'émission, réserve du Compte 115, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera distribué aux associé(s) afin d'atteindre le même résultat économique que suivant les règles de distributions de dividendes de l'Article 24 ci-dessus.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Chapitre VIII. Définitions

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmenté par (i) les réserves librement distribuables (y compris, pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission et réserve du Compte 115 de la Société) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital et la réduction de la Réserve Légale relative à la classe de Parts Sociales à racheter/annulée, mais réduit par (i) les pertes reportées mais seulement dans la mesure où elles n'étaient pas déjà déductibles des bénéfices nets de la Société, (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) conformément aux exigences des lois du Grand-Duché de Luxembourg ou des Statuts, sur base des Comptes Intermédiaires pertinents et (iii) les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales des Classes courus mais non payés de l'année précédente et celle en cours (sans, pour éviter tout doute, présence de double comptage) de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PD)$$

Par lequel:

AA= Montant Disponible.

NP= bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), c'est-à-dire les profits réalisés par la Société au cours de l'année précédente et celle en cours, déduction faite des dépenses générales, charges, dépréciations, provisions et taxes de l'année précédente et celle en cours.

P= toute réserve librement distribuable (y compris la réserve de prime d'émission et réserve du Compte 115 de la Société).

CR= le montant de la réduction de capital et la réduction de la Réserve Légale relative à la classe de Parts Sociales à racheter/annulée.

L= les pertes reportées mais seulement dans la mesure où elles n'étaient pas déjà déductibles des bénéfices nets de la Société exprimés en positif.

LR= toutes sommes à porter en réserve(s) conformément aux exigences des lois du Grand-Duché de Luxembourg ou des Statuts.

PD= les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales des Classes courus mais non payés de l'année précédente et celle en cours.

Ressources Disponibles désignent la somme de (i) toutes les espèces détenues par la Société (à l'exception des espèces sur des dépôts à terme ayant une échéance résiduelle de plus de six mois), (ii) les instruments de marché monétaire facilement

négociable, les obligations et billets ainsi que toutes créances qui de l'avis du Conseil de Gérance seront payés à la Société à court terme, déduction faite de tout endettement ou autre dette de la Société dont l'échéance est inférieure à six mois, déterminés sur la base des comptes intérimaires relatifs à Période de Classe concernée et (iii) tous actifs tels que des Parts Sociales, des titres ou d'autres valeurs mobilières détenus par la Société.

Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculé en divisant le montant total d'annulation devant être appliqué à la classe de Parts Sociales pouvant être rachetées et annulées par le nombre de Parts Sociales émises dans cette classe de Parts Sociales.

Comptes Intérimaires désignent les comptes intérimaires de la Sociétés sous le Luxembourg GAAP et à la Date des Comptes Intérimaires.

Date des Comptes Intérimaires fait référence à la date de moins de trente (30) jours avant la date du rachat et de l'annulation d'une classe de Parts Sociales.

Montant Général d'Annulation désigne le montant déterminé par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Général d'Annulation ne doit pas être supérieur au montant le moins élevé (i) du Montant Disponible et (ii) des Ressources Disponibles au moment de l'annulation de la classe de Parts Sociales concernée sauf décision contraire par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés de la manière prévue pour une modification des Statuts."

Plus d'autres points n'étant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite du présent acte sont estimés approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13083. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016100153/1045.

(160070899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Legacy Pharmaceuticals International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 205.701.

— STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the twentieth of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Legacy Pharmaceuticals International (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150226, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

here represented by Luxi Ye, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Legacy Pharmaceuticals International S.à r.l (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company, as the case may be acting through any of its branches or offices, may also (i) acquire by purchase, register (in any manner) as well as transfer by sale, exchange or otherwise intellectual, industrial or similar property rights, (ii) develop or market intellectual, industrial or similar property rights, (iii) grant licenses on such intellectual, industrial or similar property rights, and (iv) hold and manage intellectual, industrial or similar property rights. The foregoing may include in particular rights over medicine, active ingredients, molecules and similar chemical agents.

2.5 The Company, as the case may be acting through any of its branches or offices, may further acquire, store, sell or otherwise transfer goods of any nature (including, without limitation, medicine, pharmaceutical goods and products) and subsequently sell or transfer them, provided that any such sale or transfer shall exclusively be made to entities which form part of the same group of companies as the Company.

2.6 The Company may carry out any commercial, financial, industrial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United State Dollar (USD 1).

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may repurchase its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders**Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder and the decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Majority and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers (the “Class A Managers”) and class B managers (the “Class B Managers”). Any reference made hereinafter to the “managers” shall be construed as a reference to the Class A Managers and/or the Class B Managers, depending on the context and as applicable.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, the board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager is present or represented at the meeting.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, decisions shall be taken by a majority of the managers present or represented including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by any manager or, by one (1) Class A manager and one (1) Class B manager if applicable. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any manager or, by one (1) Class A manager and one (1) Class B manager if applicable.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager if applicable, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) shall no longer be required.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on first of January of each year and shall end on thirty-one of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company may also be allocated to the legal reserve.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders pro rata to their shareholding.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

All the twenty thousand (20,000) shares issued have been subscribed by Legacy Pharmaceuticals International (Luxembourg) S.à r.l., aforementioned, for the price of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating sole shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Michael R. Danzi, born in Tripoli, Libya on 5 September 1959, professionally residing at 848 N Rainbow Blvd, #4567, Las Vegas, NV 89107, United States of America, as Class A Manager;

(ii) Raphaël Rozanski, born in Metz, France on 31 July 1972, professionally residing at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, as Class B Manager;

(iii) Tamas Mark, born in Budapest, Hungary on 8 June 1981, professionally residing at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, as Class B Manager; and

(iv) Ingrid Cernicchi, born in Metz, France on 18 May 1983, professionally residing at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, as Class B Manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille seize, le vingt avril.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Legacy Pharmaceuticals International (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 150226, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

dûment représentée par Luxi Ye, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Legacy Pharmaceuticals International S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut procéder, le cas échéant à travers l'un de ses établissements ou succursales, à (i) l'acquisition par achat, l'enregistrement ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autre de droits de propriété intellectuelle et industrielle ou de droits de propriété similaires, (ii) au développement ou à la commercialisation de droits de propriété intellectuelle et industrielle ou de droits de propriété similaires, (iii) l'octroi et la gestion de licences sur de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle ou de droits de propriété similaires, et (iv) la détention et la gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle ou de droits de propriété similaires. En particulier, les droits sur les médicaments, principes actifs, molécules et autres agents chimiques similaires sont visés par ce qui précède.

2.5 La Société peut, le cas échéant à travers l'un de ses établissements ou succursales, acquérir, stocker, vendre ou céder les marchandises de toute nature (y compris les médicaments, biens et produits pharmaceutiques) et les vendre ou céder par la suite, à condition que de telles ventes ou cessions soient exclusivement conclues avec des entités qui font partie du même groupe que la Société.

2.6 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, financière, industrielle, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique et les décisions de l'associé unique seront inscrites dans un procès-verbal.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Règles de majorité et de vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'une majorité plus élevée prévue par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de catégories différentes, à savoir des gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et des gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»). Toute référence faite ci-après aux «gérants» doit s'interpréter comme une référence aux Gérants de Catégorie A et/ou Gérants de Catégorie B en fonction du contexte et le cas échéant.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de catégories différentes, le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B est présent ou représenté à la réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de catégories différentes, les décisions doivent être adoptées par une majorité de gérants présents ou représentés comprenant au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, ou par tout gérant, ou par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, le cas échéant. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président le cas échéant, ou par tout gérant, ou par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, le cas échéant.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B, le cas échéant, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société peuvent également être affectées à la réserve légale.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés au prorata de leur participation.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales émises ont été souscrites par Legacy Pharmaceuticals International (Luxembourg) S.à r.l., susmentionné(e), pour un prix de vingt mille dollars américains (USD 20.000)

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

(i) Michael R. Danzi, né à Tripoli, Libye le 5 Septembre 1959, résidant professionnellement à 848 N Rainbow Blvd, #4567, Las Vegas, NV 89107, Etats-Unis, comme Gérant de Catégorie A;

(ii) Raphaël Rozanski, né à Metz, France le 31 Juillet 1972, résidant professionnellement à 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme Gérant de Catégorie B;

(iii) Tamas Mark, né à Budapest, Hongrie le 8 Juin 1981, résidant professionnellement à 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme Gérant de Catégorie B; et

(iv) Ingrid Cernicchi, née à Metz, France le 18 Mai 1983, résidant professionnellement à 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme Gérant de Catégorie B.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. YE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 22 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13342. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016099753/537.

(160070683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Granite Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 205.711.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fifth day of the month of April.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

TDR Capital Nominees Limited, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at 20 Bentinck Street, London, W1U 2EU, United Kingdom, and being registered with the Companies House under number 4708906,

represented by Mrs Sophie Chabot, Jurist, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 22 April 2016 which shall be registered with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Granite Parent S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Name. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Granite Parent S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees (including up-stream and side-stream) or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of shares. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers shall meet upon call by any manager. Notice of any meeting shall be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each manager at least 24 hours before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twelve hours notice shall be sufficient. The convening notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

A duly called meeting of the board of managers shall be duly quorate if at least a majority of the managers are present or represented, provided that at least two of the Managers shall be participating, either physically or by proxy, in such

meeting from Luxembourg. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Resolutions of the board of the managers will be recorded in minutes signed by any manager of the Company.

Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as category A managers or as category B managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) category A manager and one (1) category B manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

Art. 8. Liability managers. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Decision by members. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly participate in written resolutions and act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as set out herein or to the extent mandatory as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another; the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the board of managers by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on 30 June at 11.00 am CET of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account (if any) may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2016.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Payments
TDR Capital Nominees Limited, prenamed	12,500	EUR 12,500.-
Total:	12,500	EUR 12,500.-

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary decisions of the sole shareholder

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following person is appointed as manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

- Mr Gary May, manager, born on 9th September 1958 in Coventry, United Kingdom, with professional address at 20, Bentinck Street, London W1U 2EU, United Kingdom.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-cinquième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

TDR Capital Nominees Limited, une société constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 20, Bentinck Street, London, W1U 2 EU, Royaume-Uni, et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4708906, représentée par Mme Sophie Chabot, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration du 22 avril 2016 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Laquelle comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Granite Parent S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Granite Parent S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties (incluant up-stream et side-stream), valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gestion. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, par une décision prise à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification des gérants devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance se réunira sur demande d'un gérant. Convocation à toute réunion sera donnée par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopieur, télex ou courrier électronique à chaque gérant au minimum 24 heures avant la réunion, sauf urgence, auquel cas un délai de douze (12) heures sera suffisant. Il peut être renoncé à la convocation par écrit, télécopie, télégramme ou courrier électronique par chaque gérant. Une convocation séparée ne sera pas exigée pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieu décrits dans un échéancier adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance.

Une réunion du conseil de gérance dûment convoquée aura le quorum nécessaire pour délibérer si la majorité des gérants est présente ou représentée et si au moins deux (2) des gérants participent à une telle réunion, soit physiquement ou par procuration, à une telle réunion, au Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'agrément de la majorité des gérants de la Société (représentation comprise). Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) toute résolution

du conseil de gérance ne peut être valablement prise que si approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux lesquels seront signés par un gérant de la Société.

Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Toutefois, si le ou les associés ont qualifié les gérants de gérants de catégorie A ou gérants de catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de ce pouvoir.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Décisions des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement prendre part aux résolutions écrites et valablement se faire représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité/s prévues dans les présents statuts ou prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par le conseil de gérance par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 30 juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Distribution. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission (si présent) peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré en numéraire les parts sociales suivantes:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit
TDR Capital Nominees Limited, préqualifiée	12.500	12.500,- EUR
Total:	12.500	12.500,- EUR

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.500,-.

Résolutions extraordinaires de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Monsieur Gary May, gérant, né le 9 septembre 1958 à Coventry, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 20, Bentinck Street, London W1U 2EU, Royaume-Uni.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par ses noms, prénoms, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. CHABOT, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13591. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016099621/339.

(160071399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

FR Plasco Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.368.

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth day of April.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of FR Plasco Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.368 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Company).

THERE APPEARED:

FR Plasco Coinvest Limited, a limited company incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, KY1-9005, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number WK-204191 (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder is represented by Annick Braquet, employee, whose professional address is Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the Company's sole shareholder and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below.

II. That the Company was incorporated on 29 November 2007, pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 96, page 4576 of 14 January 2008. The Company's articles of association (the Articles) have not been amended since its incorporation.

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Powers of the liquidator;
4. Instructions to the liquidator; and
5. Any other business.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint I.L.L. Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.141, and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) as the liquidator of the Company (the Liquidator) and that the Liquidator will be entitled to remuneration.

The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately EUR 1,200.-

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le douzième jour d'avril.

Par devant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de FR Plasco Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.368 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la Société).

A COMPARU:

FR Plasco Coinvest Limited, une limited company constituée et régie en vertu du droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, KY1-9005, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-204191 (l'Associé Unique).

L'Associé Unique est représenté par Annick Braquet, employée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il est l'associé unique de la Société et que l'Assemblée est ainsi valablement constituée et peut se prononcer sur les points portés à l'ordre du jour, tel que libellé ci-dessous.

II. Que la Société a été constituée le 29 novembre 2007, suivant un acte rédigé par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 96, page 4576 du 14 janvier 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société;
2. Nomination du liquidateur;
3. Pouvoirs du liquidateur;
4. Instructions au liquidateur; et
5. Divers.

IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de se nommer I.L.L. Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.141, et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur) et que le Liquidateur aura droit à une rémunération.

Le Liquidateur est autorisé, sous sa seule signature, à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à effectuer toutes les opérations, en ce compris ceux prévus à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer certains de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes physiques ou morales pour des opérations ou tâches spécifiquement définies.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique, sous réserve de l'établissement de comptes intermédiaires.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de donner instruction au Liquidateur de réaliser les actifs de la Société dans les meilleurs termes possible et de payer toutes ses dettes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société du fait du présent acte notarié sont estimés à environ EUR 1.200.-

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture à voix haute du présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 14 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12217. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016099603/133.

(160070871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Grace Lodge Care Operating S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.219.

Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 4 avril 2016

En date du 4 avril 2016, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Monsieur Jeffrey H. MILLER de son mandat de gérant de catégorie A1 de la Société avec effet au 4 avril 2016;

- de nommer Monsieur Christian SWEETSER, né le 7 juillet 1979 à Harlingen, Texas, États-Unis d'Amérique, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 4500, Dorr Street, 43615-4040 Toledo, Ohio, États-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A1 de la Société, avec effet au 4 avril 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christian SWEETSER, gérant de catégorie A1
- Monsieur Frank CERRONE, gérant de catégorie A2
- Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B1
- Monsieur Andrew HUDSON, gérant de catégorie B1
- Madame Marie-Anne VAN DEN BERG, gérant de catégorie B2

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Grace Lodge Care Operating S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016099618/25.

(160071034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.
